

2.4.5. Projet de construction

2.4.5.1. Gestionnaire de projet

Préparation

- Connaître la procédure d'évacuation en vigueur à l'Université de Montréal;
- La présentation de la procédure d'évacuation et du numéro de téléphone d'urgence doivent faire partie des éléments à discuter lors de la réunion de démarrage;
- S'assurer que l'entrepreneur de construction a un plan de mesure d'urgence adapté à son chantier et qu'il ne va pas à l'encontre des procédures déjà en vigueur à l'UdeM;
- S'assurer que les mesures de prévention des incendies de base sont connues et seront appliqués :
 - Chantier propre;
 - Aucun travail par point chaud sans permis;
 - Présence d'extincteur en quantité suffisante;
 - Les produits dangereux, inflammables sont manipulés avec prudence et selon les règles de l'art.

Intervention : Évacuation

Rétablissement

- Si les travaux de construction sont la cause du déclenchement de l'alarme : voir avec le coordonnateur de construction ou SST et l'entrepreneur à ce que l'incident ne se reproduise plus.

2.4.5.2. Coordonnateur de construction/ ou coordonnateur SST

Préparation

- Connaître la procédure d'évacuation en vigueur à l'Université de Montréal;
- S'assurer que la procédure d'évacuation et que le numéro de téléphone d'urgence sont connues;
- S'assurer que les mesures de prévention des incendies de base sont appliquées :
 - Chantier propre;
 - Aucun travail par point chaud sans permis;
 - Présence d'extincteur en quantité suffisante;
 - Les produits dangereux, inflammables sont manipulés avec prudence et selon les règles de l'art

Intervention : Évacuation

- Se présenter au superviseur de la sûreté, à la régie de l'immeuble en alarme, pour l'informer du chantier en cours dans l'immeuble, lorsqu'avisé par téléavertisseur de l'évacuation d'un immeuble où il y a un chantier de construction;
- Donner l'information sur la nature des travaux en cours et le nom du contremaître de chantier;
- Informer le superviseur de la sûreté si des permis de contournement ou de travail par point chaud étaient en vigueur sur le chantier.

Rétablissement

- Si les travaux de construction sont la cause du déclenchement de l'alarme : voir avec le coordonnateur avec le gestionnaire de projet et le contremaître à ce que l'incident ne se reproduise plus.

2.4.5.3. Entrepreneur des travaux

Préparation

- Prendre connaissance des procédures en vigueur à l'Université de Montréal;
- Préparer un plan de mesure d'urgence adapter au chantier de construction.

Intervention : Évacuation

Si présent sur les lieux :

- Donner l'ordre à tous les travailleurs d'évacuer le chantier;
- Arrêter les travaux en cours;
- Arrêter les outils électrique et tous les autre appareils dangereux si sans surveillances;
- Fermer tout appareil pouvant activer un incendie ;
- Fermer les portes et les fenêtres en quittant;
- Se rendre au point de rassemblement de votre secteur;
- Se rapporter au pointeur;
- Si les travaux en cours peuvent être la cause du déclenchement de l'alarme incendie, transmettre l'information au pointeur, afin d'en informer les responsable de la gestion de l'alarme incendie.

Rétablissement

- Si les travaux de construction sont la cause du déclenchement de l'alarme : voir avec le coordonnateur avec le gestionnaire de projet et le contremaître à ce que l'incident ne se reproduise plus.

2.4.5.4. Contremaître de chantier

Préparation

- Prendre connaissance des procédures en vigueur à l'Université de Montréal;
- S'assurer d'avoir un plan de mesure d'urgence adapter au chantier de construction;
- S'assurer que les travailleurs sur son chantiers connaissent les procédures d'évacuation et le numéro de téléphone d'urgence en vigueur sur le campus.

Intervention : Évacuation

- Donner l'ordre à tous les travailleurs d'évacuer le chantier;
- Arrêter les travaux en cours;
- Arrêter les outils électrique et tous les autre appareils dangereux si sans surveillances;
- Fermer tout appareil pouvant activer un incendie ;
- Fermer les portes et les fenêtres en quittant;
- Se rendre au point de rassemblement de votre secteur;
- Se rapporter au pointeur;
- Si les travaux en cours peuvent être la cause du déclenchement de l'alarme incendie, transmettre l'information au pointeur, afin d'en informer les responsable de la gestion de l'alarme incendie;
- Attendre les consignes.

Rétablissement

- Si les travaux de construction sont la cause du déclenchement de l'alarme : voir avec le coordonnateur avec le gestionnaire de projet, le coordonnateur de chantier / SST et l'entrepreneur à ce que l'incident ne se reproduise plus.

2.4.5.5. Travailleurs des chantiers de construction

Préparation

- Prendre connaissance de la procédure d'évacuation.

Intervention : Évacuation

- Suivre les consignes du contremaître de chantier;
- Arrêter les travaux en cours;
- Arrêter les outils électrique et tous les autre appareils dangereux si sans surveillances;
- Fermer tout appareil pouvant activer un incendie ;
- Fermer les portes et les fenêtres en quittant;
- Se rendre au point de rassemblement de votre secteur;
- Se rapporter à son contremaître de chantier;
- Rapporter au contremaître toute information qui vous permet de douter que vos travaux ai pu déclencher l'alarme incendie;
- Attendre les consignes.

Rétablissement

- Si les travaux de construction sont la cause du déclenchement de l'alarme : voir avec le contremaître de chantier à ce que l'incident ne se reproduise plus.